



HÔTEL DE VILLE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011**  
**DELIBERATION N° 2011/02/470**

**OBJET :** Attribution d'une subvention à l'Association Sportive du CES Crosne Yerres.

Le Conseil Municipal,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
CONSIDERANT que l'Association Sportive du CES Crosne-Yerres sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention afin de l'aider à la réalisation de ses projets au cours de l'année 2011 :  
- cross du collège en octobre 2011,  
- rencontres inter-classes,  
- spectacle sportif à Bercy,  
APRES en avoir délibéré,  
VU l'avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie Associative, ainsi que Finances et Affaires Générales,  
A l'unanimité,  
DECIDE d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association Sportive du CES Crosne-Yerres,  
DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.  
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



*[Signature]*  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 11/2/11  
et de la publication le 11/2/11  
Le Maire,

60, rue Charles de Gaulle  
91385 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98